

Conseil des Ministres

Communiqué n° 28/2025

Le Conseil des Ministres s'est réuni le Mardi 07 Octobre 2025, sous la Présidence de **Son Excellence Monsieur Mohamed OULD CHEIKH EL-GHAZOUANI, Président de la République.**

- Le Conseil a examiné et approuvé un **projet de loi autorisant la ratification de la convention portant création de l'Organisation Internationale de Médiation, signée à Hong Kong, en République Populaire de Chine, le 30 mai 2025.**

Ce projet de loi vise à créer un cadre juridique institutionnel pour mettre en application l'article 33 de la charte des Nations Unies portant sur les voies et moyens de règlement pacifique des différends.

Cette Organisation sera chargée de fournir des services de médiation à la demande des Etats contractants. Son action est fondée sur les principes suivants :

- Respect de la souveraineté et de l'égalité entre les Etats.
- Neutralité et indépendance dans la prestation des services de médiation.
- Consentement des parties comme condition essentielle à toute intervention.
- Promotion de la compréhension pacifique du règlement des différends par des moyens pacifiques.

Le Conseil a également examiné et adopté les deux projets de décrets suivants :

- **Projet de décret portant nomination du Président et représentants de l'Etat au sein du Conseil d'Administration de la Société des Abattoirs de Nouakchott (SAN).**
- **Projet de décret portant nomination du Président et des membres de Conseil d'Administration de l'Office Nationale des Musées.**

Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Mauritanien de l'Extérieur a présenté une communication relative à la situation internationale.

Le Ministre de l'Intérieur, de la Promotion de la Décentralisation et du Développement Local a présenté une communication relative à la situation intérieure.

La Ministre de l'Environnement et du Développement Durable a présenté une communication relative à la campagne nationale de lutte contre les feux de brousse 2025-2026.

Cette communication présente un ensemble de mesures visant à améliorer l'efficacité du dispositif national de lutte contre les feux de brousse. Conformément aux orientations de **Son Excellence Mr. Le Président de la République**, la campagne de cette année comportera plusieurs nouveautés traduites par l'introduction d'activités spécifiques et plutôt innovantes et intégrées, notamment une organisation sur la base d'une répartition géographique à l'échelle communale. Cette approche a pour objectif de responsabiliser les communautés dans la mise en œuvre des actions de prévention et de gestion des feux, en tenant compte des spécificités écologiques, des ressources disponibles et des dynamiques locales propres à chaque territoire. Elle permettra également une meilleure coordination des moyens humains et matériels de plusieurs départements ministériels (Défense, Intérieur, Agriculture, Elevage...), ainsi qu'un suivi de proximité plus efficace.

Selon les données météorologiques et l'analyse des images satellitaires, la superficie couverte cette année par les pâturages a été évaluée à 183.750 km² soit une augmentation de 15% par rapport à la superficie couverte par le pâturage en 2024 (154.960 km²).

Compte tenu de l'augmentation des superficies de pâturages et le problème de sécurité à la frontière sud-est, il est nécessaire d'apporter une action plus soutenue pour préserver le couvert végétal, notamment au niveau des zones pastorales d'excellence (Moughataa de Bassiknou, Dhar, Touil, Tintane, ould Yenge et la zone de El Atf).

La campagne nationale de protection des pâturages contre les feux de brousse sera organisée sur la base d'un dispositif subdivisé en cinq composantes principales : (i) Sensibilisation, (ii) Réalisation de Pare-feux mécaniques, (iii) Pare-feux manuels (iv) Extinction (v) Suivi et reporting.